PROCÈS-VERBAL (PV)
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/07/2026

Le 12 juillet deux mille vingt-six, à 09h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Madame CASTEROT Virginie, Maire de GARLIN.

Étaient présents :

Mesdames : BIAU Armelle, BROCA Anne-Lise, CASTEROT Virginie, LABAT Claire, LASSERRE Isabelle, SECHET Nadia, SOMMESOUS Marie-Anne

Messieurs : BERNADET Mikael, JEGOU Anthony, LABROSSE Pierre, MICHEL Guillaume, PONDIC Ludovic, PUYO Sébastien

Excusé(es) : TUCOULOU Jean-Claude (donne pouvoir à Anthony JEGOU), BOULET Alexandre

Quorum (Nécessite 8 membres présents sur les 15 membres) : 13

Secrétaire de séance : LABAT Claire

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 05 juin 2026
- Création emplois d'accroissement saisonnier

QUESTIONS DIVERSES :

- Organisation des fêtes

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 05 JUIN 2026

Approbation du compte-rendu de la séance du 05 juin 2026
Envoyé le : 07/07/2026 - Voir PJ – CR DU 05/06/2026

(votants : 14 exprimés : 14 pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

2) CRÉATION EMPLOIS D'ACCROISSEMENT SAISONNIER

Exposé des motifs

Madame la Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du **29 avril 2026** portant sur la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet pour faire face à un surcroît d'activité saisonnier (fêtes communales, entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts), pour la période du **29 juin 2026 au 30 août 2026 inclus**.

La commune a reçu 09 candidatures, 07 candidatures de jeunes de Garlin, 2 candidats n'habitant pas Garlin.

Madame la Maire expose toutefois que l'organisation interne du service technique a rencontré quelques difficultés. Le calendrier des congés annuels des agents n'a pas pu être actée à la date demandée. L'absence de visibilité précise sur les semaines de congés d'août des agents permanents engendre un risque de rupture dans l'encadrement et la supervision indispensable des jeunes recrues mineures saisonnières.

Afin de garantir la sécurité des agents saisonniers et la bonne exécution des missions à réaliser, Madame la Maire indique qu'il convient d'avancer certains contrats d'août à juillet. Cet ajustement de la période de recrutement permettra d'aligner la présence des équipes sur nos besoins réels en encadrement.

Décision du Conseil Municipal

Ouï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet du **13 juillet 2026 au 31 août 2026 inclus** ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer les contrats à durée déterminée des agents contractuels saisonniers

(votants : 14 exprimés : 14 pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

QUESTIONS DIVERSES :

- Organisation des fêtes

Fin de la séance à 10h30